



MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE
D'EURE-ET-LOIR

*Schéma départemental
de développement de la
lecture publique*

2025-2030

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
1. Le schéma de développement de la lecture publique : Un cadre juridique renouvelé	4
2. La lecture publique en Eure-et-Loir	5
A. Un peu d'histoire	5
B. Le plan de développement de la lecture publique 2019-2024.....	5
C. Etat des lieux en 2025	6
3. Présentation de la démarche	9
A. Concertation.....	9
B. Croisement avec les projets du Département	11
C. Calendrier de la démarche	11
4. Les Orientations du Schéma départemental 2025-2030	12
Axe 1 - Concevoir et déployer des activités et des outils au service des bibliothèques et de leurs usagers	12
Axe 2 - Développer une offre numérique accessible.....	15
Axe 3 - Elargir les publics en développant des offres spécifiques	17
Axe 4 - Positionner les Médiathèques en acteurs majeurs de la vie sociale, citoyenne et culturelle.....	19
Axe 5 - Développer la visibilité du réseau de lecture publique	21
Conclusion	23
Annexes	24
Annexe 1 : Tableau-bilan des actions du PLP 2019-2024.....	24
Annexe 2 : la concertation	27
Annexe 3 : Paragonnage	32
Annexe 4 : Communication	34
Annexe 5 : cartes	35

INTRODUCTION

La lecture publique est une compétence obligatoire des Départements. Elle a pour objectif de favoriser le développement des bibliothèques et de soutenir ou piloter des actions en faveur de la lecture publique sur le territoire. La Loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, consacre cette compétence. Si la création et le fonctionnement de chacune des bibliothèques est une responsabilité des communes ou des intercommunalités, les Départements s'inscrivent, en ce qui les concerne, dans une perspective d'aménagement culturel des territoires et de développement de l'accès à la lecture pour tous en mettant en œuvre une politique de lecture publique confiée aux bibliothèques départementales.

Les Schémas de développement de la lecture publique sont les outils de cette politique. En Eure-et-Loir, différents schémas et plans de développement ont été déployés depuis la création, en 1983, de la Médiathèque départementale d'Eure-et-Loir (MDEL), qui s'appelait alors Bibliothèque centrale de prêt. Ils ont contribué à installer une structuration et une méthode de travail ainsi qu'à remodeler en profondeur le visage du réseau de lecture publique en Eure-et-Loir tout en restant constamment à l'écoute des besoins des territoires.

Le présent Schéma départemental s'inscrit dans cette lignée. Il sera décliné sur la période 2025-2030, avec un point d'étape programmé dans le courant de l'année 2028, afin de repréciser de nouveaux axes, d'en conforter ou d'en ajuster d'autres. Il va permettre de déployer les actions portées par le Conseil départemental en faveur des bibliothèques, leviers du développement de la culture dans les territoires, et d'adapter les orientations des services de la MDEL, tout en tenant compte de la sobriété budgétaire que les difficultés nationales imposent aux Départements.

La définition des objectifs déclinés dans ce schéma a fait l'objet d'une concertation avec un panel élargi de bibliothécaires du réseau de la MDEL d'une part, d'une analyse des pratiques culturelles et de leur évolution au sein des publics d'autre part, et enfin d'une réflexion commune relative aux actions proposées avec l'équipe de la MDEL.

Il convient en effet pour le Département de tenir compte des évolutions au croisement desquelles les bibliothèques, à l'ère de la surabondance d'informations et de la recherche de maîtrise des outils numériques et de leur usage, se trouvent contraintes d'arranger en permanence un juste équilibre entre tradition et innovation, tout en jouant un rôle nouveau dans la lutte contre les inégalités culturelles et territoriales, en tissant des liens sociaux et citoyens et en s'inscrivant au cœur des politiques publiques dans les territoires.

Ces orientations et les actions correspondantes, liées à la stratégie actuelle du Département, ont en outre bénéficié d'étapes de présentation et d'échanges, puis d'une validation par les élus de la commission culture du Conseil départemental.

Il s'agira dès lors pour la MDEL de concevoir et déployer des activités et des outils au service des bibliothèques et de leurs usagers, de développer une offre numérique accessible, d'élargir les publics en développant des offres spécifiques, de positionner les Médiathèques en acteurs majeurs de la vie sociale, citoyenne et culturelle, et enfin de développer la visibilité du réseau de lecture publique.

Avec la MDEL, le Département dispose d'un outil de coordination et de soutien aux bibliothèques locales. À travers une démarche d'observation et d'écoute des besoins des bibliothèques, de leurs tutelles et de leurs usagers, le Schéma départemental 2025-2030 va porter l'action de la MDEL, avec des moyens maîtrisés, tout en garantissant un maillage territorial équilibré entre villes-centres et zones rurales et en permettant aux bibliothèques de réaffirmer leur double mission : être des lieux de transmission et d'émancipation, tout en s'ouvrant à de nouveaux usages et à de nouveaux publics.

1. LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE : UN CADRE JURIDIQUE RENOUVELE

La Loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture, dite Loi Robert, constitue une étape-clé de la reconnaissance des missions des bibliothèques publiques. Elle définit ainsi les missions des bibliothèques des collectivités territoriales :

« Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture. »

Et précise celle des bibliothèques départementales :

« Les bibliothèques départementales ont pour missions, à l'échelle du département : de renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ; de favoriser la mise en réseau des bibliothèques (...) ; de proposer des collections et des services aux bibliothèques (...) ; de contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques (...) ; d'élaborer un schéma de développement de la lecture publique, approuvé par l'assemblée départementale. »

Avant ce texte majeur, les missions et l'organisation des bibliothèques départementales, créées dans les départements par une ordonnance de novembre 1945, ont longtemps fait l'objet de circulaires ministérielles. La mise en œuvre de plans et schémas départementaux a ainsi été inscrite dans des textes de 1983.

La dernière circulaire en date dans ce corpus réglementaire est celle du 1^{er} août 1985 qui fixe le périmètre d'intervention des bibliothèques départementales aux communes en-deçà du seuil des 10 000 habitants. Au-delà de cette limite, toujours en vigueur en Eure-et-Loir, les communes ne profitent pas de l'ensemble des services de la MDEL.

Outre le fait que ce seuil devient inopérant dans un contexte de déploiement des intercommunalités, il faut préciser que la demande des usagers des communes de plus de 10 000 habitants est croissante et que des partenariats sont déjà existants entre la MDEL et les médiathèques de ces collectivités. Ce seuil a donc vocation à être réinterrogé.

2. LA LECTURE PUBLIQUE EN EURE-ET-LOIR

A. Un peu d'histoire

La Bibliothèque centrale de prêt en Eure-et-Loir, dénomination alors en usage, a été créée par l'État en 1982. Dans le cadre de l'acte I de la décentralisation, elle a été transférée au Conseil départemental le 1er janvier 1986, en application de l'article 60 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 (article L320-2 du Code du patrimoine).

Le réseau des bibliothèques a été constitué dès 1983, par le truchement d'appels à manifestation d'intérêt auprès des communes pour une desserte en documents culturels, un accompagnement à la constitution de fonds et une présence programmée d'un bibliobus. 68 communes partenaires dès la première année, avec un pic de 175 bibliothèques desservies au milieu des années 1990. Le nombre de bibliothèques partenaires a ensuite déclina (regroupements, fermetures de locaux trop petits, disparitions d'associations, etc.)

Au gré de la modernisation des services du Département et de l'extension de ses missions à tous les champs de la lecture publique et à ceux de la solidarité territoriale, la BDP est devenue Bibliothèque départementale d'Eure-et-Loir puis, en 2018, Médiathèque départementale d'Eure-et-Loir (MDEL). Le réseau s'est stabilisé autour d'un chiffre de 102 bibliothèques.

A la suite d'une réorganisation des services départementaux en 2020, la MDEL est devenue, tout en conservant son statut de direction et l'ensemble de ses missions, une des composantes de la Direction de l'attractivité et des affaires culturelles.

B. Le plan de développement de la lecture publique 2019-2024

A la suite d'un travail de « design de service public » la MDEL a proposé en 2018 au Conseil départemental les grandes lignes d'un plan stratégique s'appuyant sur les besoins des citoyens (usagers et non usagers) en termes de lecture publique et sur l'égalité de leur accès à la culture et au numérique. Ce plan avait pour objet de moderniser les services apportés par le Département aux communes (desserte en documents culturels, formation, ingénierie, animations, etc.) et à faire des bibliothèques des lieux conviviaux et modernes, tout en garantissant un équilibre des services entre bourgs-centres et communes rurales. Il permettait en outre de renforcer l'appropriation des outils numériques par le réseau départemental afin qu'ils deviennent les instruments d'une égalité territoriale.

Ce plan de développement de la lecture publique en Eure-et-Loir, intitulé « Médiathèques 2024 » reposait sur cinq axes principaux :

- 1 : Réaffirmer le rôle du Département comme acteur de l'aménagement culturel du territoire ;
- 2 : Renforcer la professionnalisation des équipes des bibliothèques ;
- 3 : Construire des bibliothèques toujours plus attractives ;
- 4 : Instaurer un nouveau rapport à la population ;
- 5 : Proposer un service sachant s'adresser aux publics spécifiques.

La mise en œuvre des actions découlant de ce plan a été freinée dès 2019 par une succession d'événements :

- ⇒ Une réorganisation des services culturels fin 2019 questionnant la pérennité de la MDEL au sein de l'organisation départementale ;
- ⇒ La crise sanitaire et les confinements du printemps et de l'automne 2020 (pandémie de la COVID 19) ;
- ⇒ La cyber-attaque dont le Conseil départemental a été victime durant l'été 2020, avec la paralysie totale du système informatique de gestion des bibliothèques pendant près de 2 mois ;
- ⇒ Une nouvelle réorganisation des services culturels avec la suppression d'un poste d'encadrement à la MDEL (nécessitant notamment le redéploiement de la mission de formation des bibliothécaires).

Cette succession d'incertitudes et d'instabilité aura été autant préjudiciable au fonctionnement de la MDEL (activités, formations, organisation) qu'à l'offre en faveur des bibliothèques (difficulté à répondre aux demandes des territoires, fin du dispositif historique du bibliobus, trop coûteux en personnel et en carburant).

Pour autant, une part non négligeable des objectifs fixés dans le cadre du plan « Médiathèques 2024 » a pu être atteinte.

Le rôle du Département auprès du réseau a ainsi pu être renforcé, avec notamment la révision du cadre contractuel en 2022 ou l'amélioration accrue de la qualification de l'ingénierie culturelle de la MDEL auprès des communes, avec des retours positifs constants de la part des partenaires du réseau.

La Professionnalisation des équipes des bibliothèques a également connu une nette progression due en partie à l'élaboration d'un plan de formation annuel déployé dans les territoires au plus près des bibliothécaires avec une participation croissante des équipes.

L'enrichissement de l'offre numérique de la MDEL et de l'accès aux outils numériques (avec une participation importante du Département) a contribué à améliorer l'attractivité des bibliothèques. De même, l'effort réalisé par les communes, avec l'accompagnement de la MDEL, sur l'amélioration du mobilier, l'élargissement des horaires ou la diversification de la programmation culturelle ont également contribué à une évolution positive de l'image de nombreuses bibliothèques auprès des usagers.

Dans ce nouveau rapport à la population, l'effort du réseau soutenu par la MDEL a également porté sur un accueil plus inclusif des usagers et le déploiement d'une offre nouvelle pour les publics spécifiques (petite enfance, seniors, publics éloignés et empêchés) comme pour un public plus large, intéressé par de nouvelles pratiques culturelles issues de la période de la crise sanitaire (multiplication des ludothèques, par ex.).

Avec ces avancées et ces points positifs, plusieurs actions prévues dans le plan « Médiathèques » restent à développer, notamment en termes de communication, d'accompagnement des communes au recrutement de professionnels qualifiés, et de partenariat avec les écoles.



Pour le détail, cf. l'annexe 1 « tableau récapitulatif des actions du PLP 2019-2024 ». Voir également l'annexe 4 « communication » pour des exemples de campagnes de communication récentes.

C. Etat des lieux en 2025

Le réseau départemental des bibliothèques

Ces dernières années, les bibliothèques du réseau ont connu des avancées significatives sur les sujets qui présentaient un certain retard de l'Eure-et-Loir par rapport aux données nationales.

On a pu observer depuis 2018 une augmentation notable des horaires d'ouverture et des budgets pour les acquisitions et animations, ainsi qu'une progression de la superficie totale des bibliothèques, bien que l'ensemble de ces données soient encore inférieures à la moyenne nationale (cf. tableau « critères nationaux » ci-dessous).

Ces données en progression restent tout de même remarquables si l'on tient compte du coup d'arrêt qu'a représenté la pandémie de la COVID-19 en 2020 et 2021, les confinements successifs qu'elle a provoqués et la difficulté pour la MDEL de répondre pleinement à l'ensemble des besoins exprimés par les communes.

En 2024, les disparités dans les ressources disponibles sont cependant encore marquées : seules quelques bibliothèques disposent de moyens suffisants pour fonctionner en conformité avec les critères nationaux, tandis qu'un quart du réseau souffre de ressources très limitées. Les écarts d'accès à la lecture publique sont importants, reflétant une hétérogénéité croissante et un manque de structuration dans les réseaux intercommunaux, qui commencent à devenir opérationnels mais peinent encore à homogénéiser l'offre. La

Médiathèque départementale d'Eure-et-Loir
Schéma départemental de développement de la lecture publique

diminution du nombre de bénévoles et les disparités dans l'accès au numérique s'ajoutent à ces problématiques.

Malgré cela, l'augmentation spectaculaire des prêts de documents, le regain d'intérêt du public et le succès croissant des animations et des événements, en partie grâce à l'accompagnement et à l'offre de services de la MDEL, montrent une dynamique positive pour l'avenir.

Les données-clés du réseau*

- ⇒ 102 bibliothèques, dont 87 informatisées
Dont 7 bibliothèques de type A ; 21 de type B ; 19 de type C ; 31 de type D ; 17 de type E ; 7 non classées** ;
- ⇒ Le réseau compte aujourd'hui 69 salariés et 475 bénévoles ;
- ⇒ Le pourcentage moyen d'adhérents par commune est de 12 % ;
- ⇒ Les budgets acquisition et animation sont en moyenne de 1,5 €/hab. ;
- ⇒ Les bibliothèques réalisent plus de 580 000 prêts par an ;
- ⇒ Le catalogue du réseau départemental (accessible en ligne) compte plus de 330 000 documents, répartis dans l'ensemble des bibliothèques du réseau et à la MDEL.

Budget d'acquisition et d'animation	
2019	327 940
2020	258 982
2021	289 621
2022	314 841
2023	347 119

(En euros)

Surface totale	
2019	9 996
2020	10 027
2021	9 952
2022	9 982
2023	10 011

(en m²)

Personnels		
2019	557	67
2020	540	68
2021	496	68
2022	481	68
2023	472	69

Prêts de documents	
2019	539 701
2020	339 973
2021	470 167
2022	514 906
2023	587 150

Nombre d'adhérents	
2019	23 457
2020	21 143
2021	18 636
2022	19 538
2023	22 228

Critères nationaux pour les collectivités de – 10 000 habitants		Préconisations adaptées pour le réseau en Eure-et-Loir
Surface par habitant	Surface minimale de 0,07 m ² par habitant, avec un seuil d'au moins 100 m ² .	idem
Horaires d'ouverture	12 heures hebdomadaires d'ouverture minimum	4 heures hebdomadaires d'ouverture minimum
Nombre et qualification des emplois	1 emploi qualifié permanent par tranche de 2 000 habitants	Pas de préconisation dans la convention actuelle
Crédits d'acquisition	2 € par habitant	Au moins 0,5 € par habitant

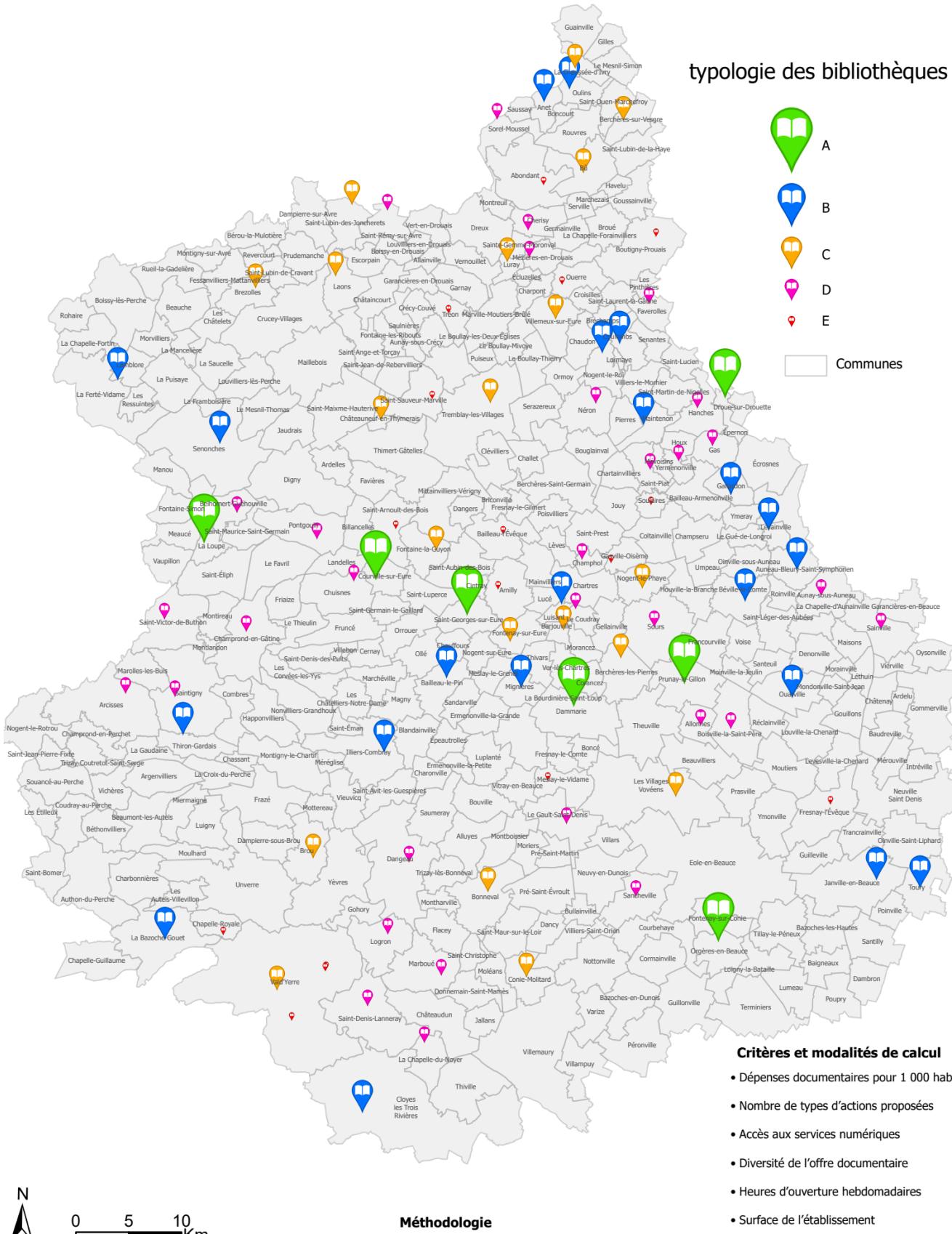
* Données Scrib 2024.

** Typologie établie sur une base multicritères issue du rapport Néoscrib (enquête annuelle de l'Observatoire de la lecture publique) permettant de classer les bibliothèques de A (les mieux dotées) à E (les moins bien dotées). Les « non classées » sont les bibliothèques pour lesquelles les critères d'analyses sont manquants.

Médiathèque départementale d'Eure-et-Loir

Schéma départemental de développement de la lecture publique

Carte du réseau



Critères et modalités de calcul

- Dépenses documentaires pour 1 000 habitants
- Nombre de types d'actions proposées
- Accès aux services numériques
- Diversité de l'offre documentaire
- Heures d'ouverture hebdomadaires
- Surface de l'établissement
- Nombre de personnels qualifiés
- Emprunteurs actifs pour 1 000 habitants
- Nombre de prêts pour 1 000 habitants

3. PRÉSENTATION DE LA DEMARCHE

A. Concertation

Une concertation avec le réseau a été organisée en 2023-2024. Son objectif a été de créer, à partir des données du terrain, une synthèse reflétant les difficultés, les forces et les souhaits du réseau, ainsi que d'évaluer sa santé globale, son dynamisme et encourager une meilleure compréhension et une collaboration renforcée entre ses acteurs.

La démarche a consisté à réaliser une série d'entretiens (élus, bibliothécaires et usagers) et d'enquêtes auprès de bibliothèques de différents types (des médiathèques aux petites bibliothèques de proximité) pour observer les pratiques, recueillir les avis et identifier et synthétiser les éléments suivants :

- **Difficultés rencontrées** : Comprendre les défis et obstacles actuels rencontrés par les bibliothèques.
- **Forces et points positifs** : Identifier ce qui contribue au bon fonctionnement des bibliothèques.
- **Vision et avenir** : Explorer comment les bibliothèques envisagent leur avenir, y compris leurs aspirations et leurs projets pour le futur.
- **Améliorations potentielles** : Recueillir les suggestions sur ce qui pourrait être réformé ou modifié dans l'offre actuelle de la MDEL.
- **Capacité d'Innovation et d'Expérimentation** : Évaluer la capacité des bibliothèques à se projeter dans l'avenir, à innover et à expérimenter de nouvelles approches ou nouveaux services.

Un récapitulatif sous forme de graphique FFOM (forces, faiblesses, opportunités, menaces) est donné ci-dessous. Les éléments « forces du réseau » y représentent à eux seuls 33 % des avis récoltés, auxquelles s'ajoutent les 24 % des « opportunités ». Le résultat est donc globalement positif. Il convient néanmoins de rappeler que les « faiblesses » représentent également 24 % des avis, tandis que les « menaces » sont à hauteur de 19 %. C'est aussi sur cette part de résultats négatifs que le schéma départemental doit apporter des propositions de réponses. Le détail de l'analyse figure en annexe.

FORCES

- Nombre croissant d'inscriptions
- Animations populaires et diversifiées
- Engagement scolaire et collaborations
- Jeux de société et convivialité
- Accueil chaleureux et travail en équipe
- Fréquentation en hausse
- Innovation et expérimentations en forte croissance
- participation des usagers

OPPORTUNITÉS

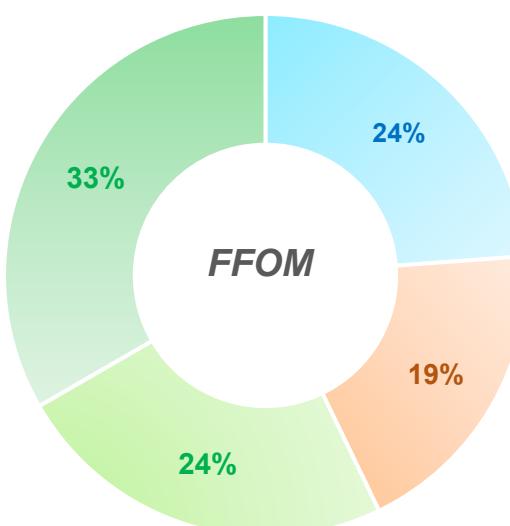
- Modernisation des espaces et amélioration de l'accessibilité
- Développement des partenariats locaux et intercommunaux
- Mise en place de nouvelles animations et innovations technologiques
- Adaptation des horaires selon la demande des usagers
- Formations pour améliorer les compétences numériques et bibliothéconomiques

FAIBLESSES

- Manque de visibilité et communication peu efficace
- Ressources humaines limitées (bénévoles vieillissants, surcharge de travail)
- Collections vieillissantes, supports audiovisuels en déclin
- Horaires parfois inadaptés, tarifs d'adhésion élevés
- Médiation numérique à renforcer

MENACES

- Restrictions budgétaires
- Manque de soutien des élus des communes peu sensibilisés au rôle des bibliothèques
- Évolution sociétale : individualisme croissant, désintérêt croissant pour l'objet culturel physique
- Baisse du bénévolat, difficultés à recruter et risques de fermetures



Cf. également l'annexe 2 « concertation »

Médiathèque départementale d'Eure-et-Loir

Schéma départemental de développement de la lecture publique

Pour mémoire : les services actuels du Département à destination des communes de moins de 10 000 habitants :

Prêts de livres à toutes les communes	Mise à disposition de ressources numériques aux 85 bibliothèques informatisées
Prêts de CD et de DVD à la demande	Prêts de matériel numérique, expositions, valises thématiques, outils d'animations
Formation sur place et au sein d'un programme redéfini annuellement	Dispositifs de financement (Aides au développement et aux projets culturels)
Accompagnement de projets	Animation numériques clé-en-main

La concertation a soulevé également quelques questions de fond

La première concerne un des points forts et un des piliers historiques de l'action de la MDEL en direction des bibliothèques, particulièrement appréciés par les partenaires du réseau et leurs adhérents : la desserte en documents culturels. Les flux engendrés par la desserte ont en effet considérablement augmenté ces dernières années, renforcés notamment par l'accès des adhérents au portail de la MDEL (qui permet des réservations directes).

Cette logique de réservation et de flux s'est développée plus rapidement et plus fortement que l'adaptation des moyens. Sa place grandissante dans le fonctionnement actuel de la MDEL atténue le déploiement et l'évolution des actions d'accompagnement, d'ingénierie et d'expertise, également très appréciées par les communes et indispensables à l'évolution et la professionnalisation du réseau. A ce stade, seules des réflexions d'optimisation des circuits de desserte en documents d'un côté, et une action ciblée des bibliothécaires référents de la MDEL de l'autre ne peuvent être proposés pour maintenir un équilibre entre logistique et ingénierie culturelle.

Une deuxième question, fortement liée à la précédente, concerne la mise en œuvre d'une politique documentaire pour le réseau. Une politique documentaire vise à structurer les questions d'acquisitions, de conservation, et de diffusion des collections.

Abordée mais non finalisée dans le plan de développement 2019-2024, elle est à nouveau inscrite dans l'actualité de la vie des bibliothèques par les attentes de la Loi Robert de 2021. Sa mise en œuvre par le Département pourrait réinterroger les axes de constitution des fonds de documents culturels qui releveraient d'un côté de la responsabilité de la MDEL, et de l'autre, de celui du réseau. Tout en garantissant la pluralité des collections, elle impliquerait une nouvelle cohérence du réseau, une optimisation des acquisitions, de nouvelles formes de mutualisation et une formation renforcée des bibliothécaires afin de relever globalement leur niveau de qualification.

Ce travail s'appuierait totalement sur une concertation avec l'ensemble des bibliothèques et des communes partenaires, afin de garantir une offre toujours satisfaisante et adaptée aux besoins des usagers (et impliquant donc des remises en questions fortes sur les budgets des municipalités dédiés à leurs bibliothèques et, par voie de conséquence, sur les modalités de partenariat avec le Département).

Dans le contexte actuel, ce travail ne peut se faire qu'à moyens constants, ce qui limite dans l'immédiat le champ d'action de la MDEL et invite à penser ce travail de fond sur le temps long.

Enfin, une dernière question concerne l'organisation centralisée du réseau avec la MDEL en haut d'un modèle que l'on pourrait qualifier de pyramidal (en dehors de tout lien hiérarchique, cependant). Elle prévaut depuis l'origine. Elle pourrait cependant être réinterrogée avec le développement des compétences culturelles des communautés de communes. Ainsi, à l'instar de l'organisation en vigueur dans de nombreux départements, la création de nouvelles têtes de réseau qui s'appuieraient sur des médiathèques d'agglomération ou sur des grandes bibliothèques dynamiques dans les EPCI, pourrait être proposée afin d'optimiser le fonctionnement des réseaux de lecture publique sur les territoires.

Médiathèque départementale d'Eure-et-Loir

Schéma départemental de développement de la lecture publique

En Eure-et-Loir, un projet de ce type serait cependant un tournant dans l'histoire de la lecture publique et dans l'histoire de l'intercommunalité. Il nécessiterait un important travail de fond et de refondation, des prises de compétences qui ne sont aujourd'hui pas mûres dans tous les territoires ainsi que des moyens conséquents pour les partenaires. Il pourrait ainsi prendre quelques années avant de voir le jour.

L'organisation et le mode de fonctionnement actuel de la MDEL et de son réseau ne présentent pas de dysfonctionnements ou de difficultés de nature à précipiter les réponses à ces questions. Elles se posent toutefois aujourd'hui, au regard des évolutions apportées par la Loi Robert de 2021, au regard de certaines tendances nationales, et elles constituent des pistes de travail pour améliorer et moderniser à terme le réseau de lecture publique en Eure-et-Loir.

B. Croisement avec les projets du Département

Dans le cadre actuel de la stratégie du Conseil départemental, la compétence lecture publique se retrouve ainsi dans un horizon de « désirabilité » lié à l'ambition de rendre les territoires attractifs. Dans ce cadre, cinq « objectifs opérationnels » ont été fixés en 2023 :

1. Concevoir et déployer des activités et des outils au service des bibliothèques ;
2. Développer une offre numérique accessible ;
3. Structurer et promouvoir une saison littéraire ;
4. Elargir les publics en développant des offres spécifiques ;
5. Positionner les Médiathèques en acteurs majeurs de la vie sociale et culturelle.

Ces objectifs forment la charpente des axes du présent schéma de développement de la lecture publique.

C. Calendrier de la démarche



4. LES ORIENTATIONS DU SCHEMA DEPARTEMENTAL 2025-2030

La définition des orientations pour la période 2025-2030, validée par les élus de la Commission Culture, patrimoine, vie associative et sport, est le résultat de consultations réalisées en 2023-2024 sur les territoires et leur mise en adéquation avec les objectifs des politiques publiques du Conseil départemental. Elles se déclinent en 5 axes qui permettent de fixer un cap aux missions de la MDEL, d'organiser ses actions et de mettre en œuvre la politique de lecture publique du Département.

Axe 1 - Concevoir et déployer des activités et des outils au service des bibliothèques et de leurs usagers

1. S'adapter, innover, expérimenter

- **Accompagner et soutenir les nouvelles pratiques et les projets innovants :**

Face aux évolutions des usages et des attentes du public, les bibliothèques doivent s'adapter et innover pour maintenir et renforcer leur attractivité. Afin d'identifier les besoins spécifiques et repérer les « tendances » en lecture publique, l'échange entre pairs est indispensable et prendra la forme de groupes de travail. L'objectif est de produire des outils adaptés facilitant la diffusion et l'adoption de nouvelles pratiques.

Par ailleurs, le soutien et la valorisation de projets innovants permettra le partage des bonnes pratiques et l'émergence de nouvelles idées au sein du réseau.

- **Proposer des outils attractifs, interactifs et actuels :**

Pour offrir des expériences innovantes, des expositions intégrant la réalité augmentée et des technologies interactives seront développées et acquises en fonction des moyens alloués. En complément, des contenus numériques associés aux expositions physiques seront créés ou achetés, permettant d'enrichir l'expérience des visiteurs et de renforcer l'attractivité des bibliothèques.

Des matériels modernes, tels que des tablettes et des bornes interactives, pourront être acquis pour offrir une expérience numérique enrichie aux usagers. Parallèlement, des applications mobiles seront développées ou achetées, facilitant l'accès aux services des bibliothèques et permettant aux usagers de bénéficier de fonctionnalités pratiques et actuelles, directement depuis leurs appareils mobiles.

Les actions

- ⇒ Dès 2026, mettre en œuvre de groupes de travail pour identifier les besoins, les tendances, les usages, afin d'y répondre avec réactivité et renforcer l'attractivité des bibliothèques ;
- ⇒ Concevoir des outils concrets tels que des guides pratiques et des fiches méthodologiques ;
- ⇒ Proposer des expositions couplées avec des contenus numériques ou de la réalité augmentée ;
- ⇒ Soutenir la mise en place de laboratoires d'innovation et d'espaces d'expérimentation au sein de bibliothèques pilotes ;
- ⇒ Valoriser l'expérimentation et l'innovation par la mise en place d'un « prix » départemental, et une action de communication liée.

2. Mieux évaluer à l'aide d'outils adaptés

- **Développer tableaux de bord, statistiques et cartographie :**

Pour améliorer la gestion et le pilotage des activités, des nouveaux tableaux de bord seront développés et mis à disposition des bibliothécaires. Ces outils offriront une vision globale et dynamique en intégrant des données quantitatives, comme les statistiques de fréquentation, et qualitatives, issues des retours d'usagers. Ils permettront ainsi une analyse approfondie pour repérer les tendances émergentes, orienter les stratégies, optimiser les services proposés et répondre au mieux aux attentes des publics.

L'utilisation de systèmes d'information géographique (SIG) continuera de permettre la visualisation de la répartition des services proposés et des usagers sur le territoire. Cette approche facilitera l'identification des zones de couverture et des zones blanches, afin de mieux orienter les actions et de garantir un accès équitable aux services de lecture publique pour tous les habitants.

- **Créer des rapports pour mieux évaluer et mieux communiquer :**

Conformément aux obligations réglementaires, les rapports d'activité sont produits chaque année. Synthétiques et orientés vers l'action, ils mettent en lumière les avancées du réseau et les priorités à venir. Optimisés, ils serviront de base aux échanges avec les élus et les partenaires, pour renforcer l'efficacité des décisions et le développement de la lecture publique.

Les actions

- ⇒ Optimisation des tableaux de bord et des outils pour les bibliothécaires ;
- ⇒ Mise en place d'outils sur les données du réseau, les performances, les actions, etc. à communiquer auprès des partenaires ;

3. Soutenir le bénévolat en bibliothèque et favoriser les échanges au sein du réseau

- **Aider les bibliothèques de proximité gérées par des bénévoles :**

Les bénévoles ont des besoins spécifiques, aussi bien à titre individuel que collectif. Il est essentiel de renforcer leurs compétences et de favoriser leur autonomie dans la gestion quotidienne des bibliothèques. À ce titre, le rôle des bibliothécaires-référents de la MDEL, qui accompagnent déjà ces structures sur le terrain, pourrait être consolidé, avec un accompagnement plus régulier, individualisé si nécessaire, sous forme de visites, de formations ciblées ou de temps d'échange en petits groupes, à moyens constants.

- **Mise en avant de leur travail :**

Les initiatives des bénévoles doivent être mises en avant à travers des communications régulières, notamment via des bulletins d'information et les réseaux sociaux, afin de souligner leur engagement et leur impact. Pour valoriser leur travail, des moments de reconnaissance et de remerciements pourraient être mises en place à l'occasion d'événements collectifs (par ex. journée d'étude), renforçant ainsi leur sentiment d'appartenance et leur motivation à poursuivre leurs actions au sein des bibliothèques, et stimulant d'autres vocations.

- **Réunions de secteurs et convivialité :**

La MDEL sera à l'initiative de l'organisation de réunions régulières par secteur pour garantir une bonne coordination au sein d'un secteur géographique, améliorer les pratiques, débattre d'un sujet de l'actualité culturelle, relayer les initiatives nationales et maintenir les liens comme un bon niveau de performance au sein des équipes. Ces réunions peuvent aussi prendre la forme de moments de convivialité autour de partage de conseils, de bonnes pratiques, etc.

La MDEL assurera par ailleurs, à moyens RH constants et en faisant évoluer les pratiques internes, une présence sur le territoire plus active et soutenue, notamment auprès des bibliothèques de proximité, afin d'offrir un accompagnement plus fréquent et personnalisé.

Les actions

- ⇒ Organiser des formations spécifiques pour les bénévoles afin de répondre à leurs besoins et renforcer leurs compétences et leur autonomie ;
- ⇒ Créer des sessions de coaching et de mentorat pour accompagner de manière personnalisée les bénévoles ;
- ⇒ Valoriser l'action des bénévoles par de la communication renforcée et des temps de reconnaissance collectifs ;
- ⇒ Mettre en place des réunions de secteur au sein du réseau.

4. Renforcer l'ingénierie auprès des communes

Une expertise sera apportée aux communes et bibliothèques dans la réalisation de travaux de construction, d'extension ou d'aménagement de leurs équipements. L'objectif est de garantir un accès égal à la culture en veillant à ce que les espaces soient adaptés aux besoins des usagers, qu'ils soient accessibles, fonctionnels et inclusifs. Cette démarche contribuera à renforcer l'attractivité et la modernisation des bibliothèques, tout en assurant une meilleure intégration dans le paysage local.

Les actions

- ⇒ Consolider l'accompagnement des projets des communes, par une expertise renforcée, en ce sens qu'elle s'appuiera sur l'ensemble des forces du Département (juridique, bâtiments, routes, culture, solidarités, etc.)

Axe 2 - Développer une offre numérique accessible

1. Poursuivre l'informatisation des bibliothèques du réseau

Depuis 2008, le Département met à disposition des bibliothèques du réseau un système informatique de gestion (S.I.G.) partagé avec la MDEL. Il facilite le travail quotidien des bibliothécaires, automatise le prêt et le retour de documents, gère les adhésions et génère des statistiques. De surcroît, ce global permet de mutualiser les catalogues de documents de l'ensemble des sites, les rendant visibles aux yeux des usagers.

En 2025, la MDEL procède à une montée de version du S.I.G., afin de gagner en performance, tant dans le domaine du traitement des documents que de l'ingénierie.

Les actions

- ⇒ Dès 2026, mise en œuvre de la nouvelle version du S.I.G. pour l'ensemble des bibliothèques informatisées ;
- ⇒ Formation des équipes des bibliothèques, salariés et bénévoles, par le prestataire et la MDEL.

2. Développer le Portail « mediatheques.eurelien.fr »

Le « portail des médiathèques d'Eure-et-Loir » est ouvert depuis 2012. Avec l'augmentation des consultations (de pair avec une démocratisation massive des usages sur internet), les réservations et, par conséquent, les flux de documents n'ont fait qu'augmenter.

Au-delà de l'accès au catalogue en ligne, le portail propose des contenus d'information à destination des bibliothèques et de leurs usagers. En 2025, un travail de refonte est ainsi opéré afin de mieux adapter ces contenus aux besoins des bibliothécaires du réseau comme aux attentes des usagers. L'un des principaux objectifs est de faire du site « mediatheques.eurelien.fr » un outil efficace de valorisation des bibliothèques d'Eure-et-Loir et de leurs services à la population. Il s'agira, dans les prochaines années, d'y proposer des contenus multimédia (vidéo, son, photo...) dynamiques et attractifs, qui inciteront les habitants à s'intéresser aux ressources et aux actions proposées par ces lieux culturels de proximité.

Les actions

- ⇒ Enrichir le site en contenus multimédia (vidéo, son, photo...), dynamiques et attractifs, qui inciteront les habitants à s'intéresser aux ressources et aux actions proposées par les bibliothèques

3. Rendre les ressources numériques accessibles aux usagers

Depuis 2018, la MDEL propose gratuitement aux adhérents des bibliothèques informatisées, sur le site « mediatheques.eurelien.fr », des ressources en ligne qui viennent enrichir l'offre de contenus des bibliothèques. Il s'agit de livres numériques et audionumériques en téléchargement ou streaming ; de nombreux titres de presse d'information et grand public ; de modules d'auto-formation couvrant de nombreuses thématiques (apprentissage des langues, code de la route, couture, activités artistiques et manuelles, informatique, bien-être, etc.), ainsi que le bouquet V.O.D de la Médiathèque numérique d'Arte qui connaît un franc succès depuis sa mise en service en 2022 (+ 188 % de connexions en 3 ans).

Il est important de maintenir cette offre et de poursuivre sa valorisation auprès des usagers par des actions de communication globales et de proximité et par des bilans ponctuels et une évaluation de l'évolution des usages.

Les actions

- ⇒ D'ici les 3 prochaines années, se donner la possibilité d'augmenter l'offre de services par des ressources spécifiques, notamment dans le domaine de la musique, en complément de l'offre de documents physiques (CD) toujours attendue par une partie des adhérents, à la fois sur des genres spécifiques (jazz, classique) que par classe d'âge (public petite enfance et seniors).

4. Proposer des animations numériques en bibliothèque

Afin de permettre aux bibliothèques de proposer des actions et services innovants, la MDEL s'est dotée d'un parc de matériel numérique (tablettes, console de jeu, casques de réalité virtuelle) permettant de proposer des animations « clé en main », ludiques et éducatives, s'adressant à différents publics : enfants de niveau élémentaire, adolescents, adultes et seniors. Il s'agit, par ces animations, de contribuer à la modernisation de l'image des bibliothèques tout en participant à l'effort d'acculturation numérique des usagers : rendre familiers ces outils du quotidien, mais aussi rompre les barrières entre les générations.

Les actions

- ⇒ Poursuivre cette démarche utile et très appréciée par bibliothèques comme par les publics, en renouvelant régulièrement le parc de matériel et le catalogue d'animations, notamment dans le domaine de la réalité virtuelle.

Axe 3 - Elargir les publics en développant des offres spécifiques

1. Déployer une offre de formation ciblée pour les bibliothécaires

- **Formation au cœur des territoires :**

Pour renforcer les compétences professionnelles des équipes, comme l'exige désormais la loi (article 8 de la loi du 21 décembre 2021), des sessions de formation décentralisées ont été expérimentées dès 2022, organisées directement au cœur des territoires et non plus au sein de la MDEL à Mainvilliers. Cette démarche a facilité la participation du personnel local souvent en difficulté pour se déplacer sur de longues distances. Des actions complémentaires valorisant l'auto-formation seront mises en place.

- **Suivi de formation :**

Un système de suivi individualisé sera instauré pour accompagner chaque bibliothécaire, salarié et bénévole, dans son parcours de formation. Ce dispositif permettra de mieux cerner les besoins spécifiques et de valoriser les compétences acquises. Par ailleurs, des évaluations régulières mesureront l'impact des formations sur les pratiques professionnelles, garantissant ainsi leur pertinence et leur efficacité.

Les actions

- ⇒ Mise à disposition des bibliothécaires de plateformes en ligne d'apprentissage et d'auto-formation pour offrir une accessibilité maximale des formations et permettre à chacun de se former à son rythme ;
- ⇒ Mise en place d'un suivi individualisé pour les bibliothécaires.

2. Développer une offre en faveur du public senior

Pour répondre pleinement aux défis du vieillissement de la population, la MDEL projette de renforcer les actions engagées en développant de nouveaux partenariats et en diversifiant son offre. Une meilleure promotion des plateformes dédiées aux séniors, regroupant formations, ateliers en ligne et ressources adaptées, permettrait de toucher un public plus large, notamment en milieu rural et de réduire la fracture numérique.

Des espaces spécifiques dans les bibliothèques pourraient être aménagés en plus grand nombre pour favoriser un accueil chaleureux et inclusif, avec des équipements ergonomiques et des outils numériques de mieux en mieux adaptés.

Enfin, des projets collaboratifs intergénérationnels, comme des ateliers de transmission de savoirs ou des événements partagés, contribueront à renforcer le rôle social des bibliothèques, en les positionnant comme des lieux essentiels d'échange, de partage et de culture pour toutes les générations. Ces initiatives, soutenues par des évaluations régulières et des échanges de bonnes pratiques, garantiront leur pertinence et leur pérennité.

Les actions

- ⇒ Développer les actions en faveur des seniors, en partenariat avec la MDA, les MDSC et les structures d'accueil ;
- ⇒ Poursuivre l'accompagnement des bibliothèques pour une meilleure adaptation à ce public.

3. Mobiliser les adolescents autour de la lecture : Le prix Histoires d'Ados

Pour pérenniser et développer le Prix Histoire d'Ados, il est essentiel d'élargir le réseau de partenaires en intégrant de nouvelles médiathèques et établissements scolaires, tout en renforçant la communication via les réseaux sociaux et événements culturels. De nouvelles activités, comme des podcasts ou ateliers numériques, pourraient enrichir les projets de médiation. Maintenir les rencontres avec les auteurs en organisant des échanges hybrides (présentiel et en ligne). Enfin, diversifier les thématiques et organiser des échanges réguliers entre professionnels garantiront la pertinence et la durabilité du projet.

Les actions

- ⇒ Développer la communication autour du Prix et des actions culturelles qui y sont liées ;
- ⇒ Développer les outils permettant les rencontres avec les auteurs, à coûts maîtrisés.

4. Agir en direction de la petite enfance

Pour renforcer les actions en faveur de la petite enfance, il est prévu d'étendre les partenariats avec les structures d'accueil et les professionnels de la petite enfance. Développer des ateliers sensoriels, des séances de lecture interactive et des formations spécifiques permettra de diversifier l'offre culturelle.

Une communication ciblée auprès des familles, couplée à la création de ressources numériques adaptées, pourra toucher un public plus large.

Enfin, la mise en réseau des acteurs et le partage de bonnes pratiques garantiront une approche cohérente et durable.

Un travail est notamment à renforcer avec le centre départemental de l'enfance dans cette perspective.

Les actions

- ⇒ Développer les actions en bibliothèque en partenariat avec les structures d'accueil (en s'appuyant notamment sur le dispositif national « premières pages » et les financements de l'Etat éventuellement associés).
- ⇒ Déployer une communication adaptée en direction des familles.

5. Développer les artothèques sur les territoires

Afin de poursuivre la diversification des publics, la MDEL a l'opportunité dès 2025, de faire bénéficier aux Euréliens de la création d'une artothèque, inscrite dans un dispositif d'état du plan « Culture et Ruralité » et financièrement porté par le CNAP, Centre national des arts plastiques. Avec cette aide, l'artothèque de la MDEL pourrait se spécialiser dans la constitution et le prêt d'un fonds d'œuvres d'art en lien avec la littérature jeunesse et serait le point de départ du développement inédit de futures artothèques sur les territoires.

Les actions

- ⇒ Bénéficier d'un plan exceptionnel en 2025 porté par le CNAP ;
- ⇒ Constituer une collection pour le prêt d'œuvres d'art originales ou numérotées en lien avec la littérature jeunesse, destinées aussi bien au réseau des bibliothèques, qu'aux services du Conseil départemental sur les territoires (ex. MDSC, CDEF, etc.), aux partenaires voire aux particuliers.

Axe 4 - Positionner les Médiathèques en acteurs majeurs de la vie sociale, citoyenne et culturelle

1. Faire évoluer le dispositif d'aides aux bibliothèques

Pour maintenir les dispositifs d'aide tout en favorisant l'innovation, il est proposé de préserver les soutiens financiers au développement et à l'animation des bibliothèques, différenciés selon leur catégorie (structurante ou de proximité). Ces aides permettent d'investir dans le mobilier, les acquisitions, la communication et les activités culturelles.

Parallèlement, une part spécifique sera dédiée aux projets innovants, dont la conception sera accompagnée par les référents de territoire. Enfin, encourager les partenariats locaux et valoriser les initiatives novatrices garantiront la pérennité et l'impact des actions sur le territoire.

Les actions

- ⇒ Faire évoluer le règlement du dispositif des aides aux bibliothèques en intégrant un volet de soutien spécifique aux projets innovants.

2. Accompagner le développement de projets culturels :

Le développement et le soutien à des projets culturels variés doivent être une priorité pour renforcer le rôle des médiathèques dans l'inclusion sociale et la dynamisation de la vie locale. Cela passe par l'élargissement des partenariats avec des institutions telles que le FRAC, tout en rapprochant les médiathèques du service des enseignements artistiques du Conseil départemental. Ces collaborations permettront de créer des actions culturelles diversifiées, accessibles à tous, et d'encourager la participation active des habitants. L'accent sera mis sur des projets transversaux favorisant l'accès à la culture sous toutes ses formes et l'émergence de nouveaux publics.

Les actions

- ⇒ Développer les actions partagées avec les bibliothèques sur les territoires en partenariat avec les Communautés de communes autour d'actions de découverte de textes, mises en voix, lectures en public, etc., sur les sites du patrimoine local.

3. Soutenir le développement des projets d'éducation aux médias et à l'information en bibliothèque

L'éducation aux Médias et à l'Information est un champ d'action pratiqué depuis plus de 30 ans dans les établissements scolaires et représente désormais une part des programmes de collège et lycée. Au regard des enjeux actuels d'accès à l'information, de risque de désinformation et des fossés qui se creusent entre les générations du fait du développement des nouveaux usages numériques, il est apparu crucial de s'emparer de ce sujet et de se donner comme objectif de permettre aux bibliothèques d'Eure-et-Loir d'intégrer l'E.M.I. dans leurs missions propres.

Pour ce faire, un groupe projet composé de la MDEL, de services partenaires du Conseil départemental et de bibliothécaires volontaires a été créé et des premières actions de sensibilisation et d'animation ont été menées. À la suite de la Journée d'étude de la MDEL, du 3 juillet 2025, consacrée à l'E.M.I. en bibliothèque, l'objectif est de poursuivre ces nouvelles actions sur la durée de mise en œuvre du schéma.

Par ailleurs, le Département pourra s'appuyer sur les outils nationaux tel le Contrat Département Lecture, un contrat avec l'Etat sur une durée de trois ans, pour favoriser le développement de la lecture et réduire les inégalités d'accès à la culture, avec un soutien financier à hauteur de 50 % du budget global envisagé par la collectivité.

Les actions

- ⇒ Proposer chaque année des temps de sensibilisation et de formation des salariés et bénévoles du réseau, en animant des actions « clé en main » (jeux, débats, conférences, résidence de journaliste) dans les bibliothèques ;
- ⇒ Proposer des ressources physiques et numériques leur permettant de mettre en place leurs propres actions avec leurs usagers ;

4. Incrire la MDEL et le réseau dans une dynamique de transition écologique

La transition écologique est un enjeu contemporain transversal à tous les autres champs de compétences. Les bibliothèques, au même titre que l'ensemble des services publics, doivent s'inscrire dans des démarches citoyennes permettant de faciliter la transition écologique.

Le cadre actuel du plan stratégique adopté par le Département prévoit un horizon « Eure-et-Loir en transition » qui invite la MDEL et son réseau à s'emparer des enjeux du développement durable et à expérimenter et innover dans le sens d'une transition attendue par les usagers.

Dans cette dynamique, le ministère de la Culture a publié en 2024 un guide intitulé "Pour un engagement fort des bibliothèques dans la transition écologique", recueil de références et de bonnes pratiques, dont la MDEL et son réseau peuvent d'ores et déjà s'inspirer. Par ailleurs, dès 2025, des indicateurs spécifiques à la transition écologique sont intégrés dans des dispositifs ministériels (type contrats territoire lecture, par ex.).

Les actions

- ⇒ Réduire progressivement les acquisitions en matière plastique et expérimenter de nouvelles matières issues du développement durable ;
- ⇒ Optimiser les circuits de desserte en documents ;

Axe 5 - Développer la visibilité du réseau de lecture publique

1. Renforcer la communication

L'objectif de développement de la visibilité du réseau des médiathèques et de la lecture publique passe par une communication renforcée et une signalétique améliorée. Il est essentiel de rendre les médiathèques plus visibles en utilisant des supports modernes (affiches, réseaux sociaux, newsletters) à l'instar de campagnes récentes (cf. annexe 4, avec l'affiche de la campagne de 2022) et en investissant dans une signalétique claire et attrayante, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements.

Cela permettra non seulement de mieux faire connaître les services proposés, mais aussi de susciter l'intérêt de nouveaux publics. Une présence accrue dans les événements locaux et une communication ciblée renforceront également la visibilité du réseau et la place des médiathèques

Les actions

- ⇒ Elaborer un plan de communication en lien avec la Direction de la communication du Département et communiquer plus régulièrement sur les initiatives du réseau ;
- ⇒ Parallèlement, mettre en place un plan d'information en direction des conseillers départementaux pour les informer des étapes de déploiement du présent schéma ;
- ⇒ Encourager le déploiement d'une signalétique générique propre aux bibliothèques et déjà à l'œuvre au niveau national (papillon bleu) ;
- ⇒ Déployer une signalétique commune mais adaptée sur chacune des bibliothèques du réseau départemental pour valoriser le partenariat avec le Conseil départemental ;
- ⇒ Davantage relayer les opérations nationales auprès du réseau et des partenaires et en assurer une meilleure coordination.

2. Promouvoir la Lecture Publique dans les territoires et développer le partenariat avec les communes de plus de 10 000 habitants

- **Promotion de la lecture publique :**

Des campagnes de sensibilisation et de communication seront menées pour encourager la fréquentation des bibliothèques et valoriser leurs ressources. En complément, une coordination des événements littéraires et culturels sera assurée par la MDEL, notamment pour attirer de nouveaux publics, à l'image d'un premier élan donné par *Chapitre 28*, un document qui regroupe les événements littéraires du département. Ces initiatives permettront de dynamiser la vie culturelle locale, d'élargir l'impact des bibliothèques et de promouvoir l'accès à la lecture pour tous.

- **Diversifier les réseaux :**

Toujours dans l'intention de promouvoir la lecture publique, des négociations seront menées pour établir des conventions de partenariat avec les communes de plus de 10 000 habitants. L'objectif est de renforcer les services et les infrastructures des bibliothèques locales. Ces conventions permettront de définir des objectifs communs et de garantir une coopération durable. Un suivi régulier sera assuré, accompagné d'une évaluation de leur efficacité et de leur pertinence, afin de s'assurer que ces partenariats répondent aux besoins des usagers et contribuent à la dynamisation de l'offre culturelle locale.

Dans un même temps, les conventions établies de longue date avec les communes de moins de 10 000 habitants et membres du réseau de la MDEL bénéficieront d'une convention régulièrement mise à jour et en

Médiathèque départementale d'Eure-et-Loir
Schéma départemental de développement de la lecture publique

adéquation avec l'évolution de la lecture publique sur les territoires, afin de permettre d'entretenir et agrandir une large couverture territoriale en bibliothèques ; d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ; de proposer des collections et des services aux usagers du réseau ; et de contribuer à la formation de l'ensemble des salariés et des bénévoles.

Les actions

- ⇒ Travailler à une convention de partenariat avec les villes de plus de 10 000 habitants afin de favoriser la mise en réseau des bibliothèques et harmoniser les pratiques culturelles liées à la lecture publique sur l'ensemble des territoires.
- ⇒ Mettre à jour la convention avec les communes de moins de 10 000 habitants pour intégrer les évolutions relatives aux politiques publiques, et maintenir une dynamique de réseau.

CONCLUSION

Le Schéma départemental de développement de la lecture publique 2025-2030 de la MDEL s'inscrit dans la recherche d'une dynamique de renforcement du rôle social et citoyen des bibliothèques. D'une manière générale, les bibliothèques des territoires doivent aujourd'hui être actrices de l'acculturation au numérique, de l'éducation aux médias et à l'information, et de l'apprentissage d'une utilisation responsable des intelligences artificielles génératives. Et ce, en conservant un rôle fondamental d'acteurs locaux de la vie sociale, culturelle et éducative.

Comme le prévoit la Loi de décembre 2021, la MDEL conserve, à travers les termes de ce schéma, son rôle d'accompagnateur et de coordonateur de la vie du réseau. En suivant la volonté de la mandature, elle poursuit également son rôle de générateur d'actions culturelles grâce au soutien des bibliothèques en ingénierie, aux dispositifs culturels, mais aussi aux aides financées par le Département.

Pour autant, les difficultés de l'ensemble des modèles de collectivités territoriales et les incertitudes pesant sur les constructions budgétaires à venir, incitent à aborder la question de la sobriété dans les actions et les dépenses. La MDEL tout comme les bibliothèques du réseau devront adapter leurs initiatives au gré des contraintes financières, tout en garantissant une offre culturelle de qualité. Elle devront ainsi faire preuve, plus que jamais, d'innovation, d'une part, et d'inventivité, d'autre part, notamment en trouvant, avec elles, un rôle neuf pour les communautés de communes, autour de projets communs ou des ressources à partager.

L'avenir passe aussi par une réflexion à aborder sur le modèle de politique documentaire qui prévaut dans le réseau depuis plusieurs années. Les modes d'acquisition des documents culturels et leur diffusion devront en effet être questionnés en concertation avec l'ensemble des bibliothèques partenaires, afin de garantir une offre toujours satisfaisante et adaptée aux besoins des usagers.

Ces réflexions ne sauraient cependant faire l'impasse sur les réalités humaines et territoriales du réseau : le maintien du lien social, particulièrement en milieu rural ; le déclin du bénévolat et les difficultés de recrutement ; les mutations de l'engagement associatif. Elles appellent une attention particulière.

Au gré de ces évolutions, il est prévu une évaluation du schéma en 2028. Elle permettra d'ajuster les actions et les orientations en fonction des résultats obtenus et des nouvelles attentes des usagers, par exemple sur des questions d'inclusion, de protection de l'environnement ou de nouvelles tendances de pratiques culturelles. Il s'agira de garantir une adaptation continue et une amélioration constante des services proposés par les bibliothèques du réseau. C'est l'esprit de ce schéma de développement de la lecture publique.

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau-bilan des actions du PLP 2019-2024

Axe	Actions	Structurantes et de long terme	Court et moyen termes	Bilan
Axe 1 : Réaffirmer le rôle du Département comme acteur de l'aménagement culturel du territoire	1. Réviser le cadre contractuel	✓		Le cadre contractuel a été révisé en 2022
	2. Permettre l'émergence d'établissements structurants	✓		Quelques établissements ont émergé, mais davantage de soutien est nécessaire pour consolider ces avancées
	3. Elaborer des diagnostics de l'offre de lecture publique	✓		Plusieurs diagnostics sont été réalisés notamment sur le public senior
	4. Ouvrir certains services aux communes de plus de 10 000 habitants	✓		En cours de contractualisation
	5. Élaborer un cadre de dialogue entre les services culturels		✓	Cadre de dialogue mis en place, à évaluer sur la cohérence des échanges.
	6. Qualifier l'ingénierie de la Médiathèque départementale		✓	Multiplication des projets d'établissements et des projets, retours positifs des bibliothèques.
	7. Créer un label « Un évènement du réseau »		✓	Ce label n'a pas été mis en place
	8. Faire valoir l'apport du Département dans les bibliothèques		✓	Visibilité du Département renforcée, mais travail de communication à poursuivre.

Médiathèque départementale d'Eure-et-Loir
Schéma départemental de développement de la lecture publique

Axe 2 : Renforcer la professionnalisation des équipes des bibliothèques	9. Encourager le recrutement de professionnelles qualifiées	✓		Recrutements en très légère progression, mais besoins toujours importants dans certaines bibliothèques. Manque de qualification
	10. Définir un plan de formation du réseau	✓		Plan de formation annuel élaboré, participation croissante des bibliothèques.
	11. Créer un réseau social professionnel		✓	Plateforme non créée
	12. Valoriser l'engagement des bénévoles		✓	quelques actions mais très insuffisant
Axe 3 : Construire des bibliothèques toujours plus attractives	13. Faire de l'offre de collections un levier d'attractivité	✓		Politique documentaire à mettre en place
	14. Enrichir l'offre numérique des bibliothèques	✓		Offre numérique élargie
	15. Développer les accès web et l'éducation aux médias	✓		Projets d'éducation aux médias en cours, amélioration de l'accès au numérique.
	16. Améliorer les conditions d'accueil dans les bibliothèques	✓		Mobilier renouvelé, accueil amélioré, mais certaines bibliothèques restent à améliorer.
	17. Augmenter et adapter les horaires d'ouverture	✓		Horaires élargis dans plusieurs bibliothèques, mais pas encore systématique.
	18. Élaborer une programmation culturelle diversifiée		✓	Programmation élargie, succès d'événements diversifiés.
	19. Contribuer à l'évolution de l'image des bibliothèques		✓	Image améliorée, mais fort besoin de renforcer la communication,
Axe 4 : Instaurer un nouveau rapport à la population	20. Encourager les bibliothèques à un positionnement plus sociétal	✓		A développer

Médiathèque départementale d'Eure-et-Loir
Schéma départemental de développement de la lecture publique

	21. Améliorer les pratiques d'accueil et associer les usagers à l'offre		✓	Accueil un plus inclusif, mais besoins de formation sur l'écoute des usagers.
	22. Accompagner les bibliothèques dans l'élaboration d'enquêtes		✓	A développer ainsi que l'analyse et le suivi des résultats.
	23. Employer le jeu comme vecteur d'apprentissage et de lien		✓	Multiplication des ludothèques dans le réseau
	24. Mettre à disposition un outil de gestion des savoirs des lecteurs		✓	Pas mis en place
Axe 5 : Proposer un service s'adressant aux publics spécifiques	25. Construire une offre culturelle pour les tout-petits	✓		Des outils d'animations ont été achetés. L'offre culturel est à construire
	26. Encourager le partenariat entre bibliothèques et écoles	✓		A développer. Plutôt encourager un partenariat de qualité, avec des projets concrets
	27. Porter une politique pour les seniors	✓		Propositions variées pour les seniors. A développer.
	28. Lutter contre l'isolement des publics éloignés et empêchés		✓	Actions contre l'isolement renforcées, mais couverture des publics éloignés à améliorer.

Annexe 2 : la concertation

Concertation des bibliothèques du réseau

Le principe de la concertation des bibliothèques du réseau de la MDEL visait à réaliser une analyse globale des bibliothèques. Cette démarche consistait en une série d'entretiens et d'enquêtes auprès des professionnels des bibliothèques de différents types (des médiathèques aux petites bibliothèques de proximité), occasionnellement en présence d'usagers, pour identifier et synthétiser les éléments suivants :

- **Difficultés rencontrées** : Comprendre les défis et obstacles actuels rencontrés par les bibliothèques.
- **Forces et points positifs** : Identifier les points forts et les aspects positifs qui contribuent au bon fonctionnement des bibliothèques.
- **Vision et avenir** : Explorer comment les bibliothèques envisagent leur avenir, y compris leurs aspirations et leurs projets pour le futur.
- **Améliorations potentielles** : Recueillir les suggestions sur ce qui pourrait être réformé ou modifié dans les pratiques actuelles de la MDEL.
- **Capacité d'Innovation et d'Expérimentation** : Évaluer la capacité des bibliothèques à se projeter dans l'avenir, à innover et à expérimenter de nouvelles approches ou nouveaux services.

L'objectif final était de créer une synthèse qui reflète les difficultés, les forces et les souhaits du réseau, ainsi que d'évaluer la santé globale et le dynamisme du réseau de bibliothèques. Ce processus vise à encourager une meilleure compréhension et une collaboration renforcée au sein du réseau.

La concertation avec les bibliothèques a eu lieu entre octobre 2023 et janvier 2024 et faisait suite à des entretiens avec plusieurs maires des communes du réseau au sujet du fonctionnement de leur bibliothèque et du partenariat sur le développement de la lecture publique avec le Conseil départemental.

Les éléments de synthèse suivants s'appuient sur les déclarations des bibliothécaires interrogés.

Les Faiblesses des Bibliothèques (selon les réponses fournies)

1. **Visibilité et Communication**
 - Les bibliothèques manquent de visibilité dans la ville.
 - La communication en ligne est inefficace et perfectible.
2. **Ressources Humaines**
 - La situation d'être seule salariée dans certaines bibliothèques est pesante et limite le temps disponible pour accomplir les missions de base et se développer.
 - Le manque de bénévoles dans les bibliothèques limite les heures d'ouverture et l'organisation des activités.
 - Le manque de temps pour gérer les bibliothèques et pour la co-construction de projets.
3. **Horaires et Accessibilité**
 - Les horaires d'ouverture peuvent être mal adaptés, avec certains créneaux très fréquentés et d'autres très creux.
 - Les tarifs d'adhésion sont parfois élevés et augmentent chaque année.
4. **Collections et Supports Matériels**
 - Les collections sont vieillissantes et les bibliothèques manquent de nouveautés.
 - Les CD sont de moins en moins empruntés et les DVD et BD pour adultes fonctionnent très peu.
 - Les collections sont parfois inadaptées : déséquilibre des fonds
5. **Publics et Animation**
 - Les bibliothèques ont du mal à attirer les jeunes lecteurs, notamment à cause de l'attrait des écrans.
 - Les animations ne fonctionnent pas toujours en semaine.
 - Il est nécessaire de renouveler fréquemment les animations pour maintenir l'intérêt.
6. **Infrastructures et Aménagements**
 - Des améliorations sont indispensables sur les bâtiments, l'accueil et le mobilier.
 - Les bibliothèques sont perçues comme peu accueillantes en apparence.
7. **Projets et Partenariats**
 - Il n'y a pas de projets établis avec les écoles.
 - Certains partenariats peinent à se concrétiser.
 - Absence d'orientations claires par les tutelles.

Médiathèque départementale d'Eure-et-Loir

Schéma départemental de développement de la lecture publique

- Manque de feedback des élus et absence de projets d'établissement définis.

8. Médiation et Numérique

- La médiation est très faible sur les supports CD, DVD et sur les ressources numériques.
- Manque de formation en musique et de compétences numériques.

Ces points soulignent les défis multiples auxquels les bibliothèques font face, affectant leur visibilité, leurs ressources humaines, leur attractivité, leurs collections, et leur fonctionnement global.

Les forces des Bibliothèques (selon les réponses fournies)

1. Nouvelles inscriptions lecteurs :

- Nombre croissant de nouvelles inscriptions.

2. Animations réussies :

- Animations populaires et diversifiées avec des retours très positifs.

3. Engagement scolaire :

- Forte participation des écoles et collèges.

4. Jeux de société :

- Disponibilité de jeux pour les familles rendant l'espace convivial.

5. Service personnalisé :

- Réservations en ligne avantageuses et personnels attentifs aux besoins des usagers.

6. Lectorat adulte :

- Public adulte stable et fidèle.

7. Accueil et contact humain :

- Accueil chaleureux et bonne communication.

8. Polyvalence et travail en équipe :

- Équipes polyvalentes et proche des lecteurs.

9. Dynamique associative et soutien :

- Solide engagement associatif et soutien important de la MDEL.

10. Fréquentation et utilisation :

- Fréquentation en hausse et développement du travail sur place.

11. Innovation et participation :

- Flexibilité, innovation et participation du public dans les activités.

Ces éléments montrent que les bibliothèques savent créer un environnement dynamique, accueillant et innovant pour leurs usagers.

Les difficultés futures identifiées par les Bibliothèques (selon les réponses fournies)

Problèmes de Ressources Humaines :

- Lassitude professionnelle : une lassitude s'installe avec le contexte sociétal (sentiment de fatigue, de découragement ou de désillusion qui se développe au sein de la société en raison de circonstances ou d'événements sociaux, politiques, économiques)
- Bénévoles : Vieillissement des bénévoles et très faible renouvellement.

Problèmes politiques et sociaux :

- L'éventuelle arrivée d'un mouvement populiste au pouvoir au niveau national avec la crainte d'un manque de soutien à la culture et aux bibliothèques dans les territoires.
- Evolution sociétale : l'augmentation de l'individualisme et des pratiques liées (streaming) est une préoccupation.
- Méconnaissance par les élus : L'utilité des bibliothèques est souvent mal comprise par les élus locaux.

Problèmes financiers et administratifs :

- De nouvelles coupes budgétaires pourraient entraîner la fermeture des bibliothèques déjà sous-financées.
- S'adapter aux demandes numériques croissantes du public est stressant et coûteux pour les petites structures.

Problèmes de communication :

- Communication vs. travail de fond : L'accent croissant mis sur la communication au détriment du travail de fond est préoccupant.

Concurrence et adaptation :

- 2. Renouvellement : Il est crucial de ne pas manquer les opportunités de renouvellement pour rester pertinent.

Médiathèque départementale d'Eure-et-Loir

Schéma départemental de développement de la lecture publique

Bénévolat et Support Communal :

- Fin du bénévolat : La fin du bénévolat est une menace sérieuse pour la survie des bibliothèques de proximité.
- Aide communale insuffisante : Le manque d'aide de la part de la commune complique la gestion quotidienne.

En résumé, les bibliothèques font face à une multitude de défis, allant des problèmes logistiques et humains aux pressions financières et administratives, sans oublier les enjeux politiques et sociétaux.

Les opportunités pour les Bibliothèques (selon les réponses fournies)

Opportunités Identifiées :

1. **Les horaires d'ouverture :**
 - Objectif : Adapter les horaires pour mieux répondre aux besoins des usagers.
 - Moyen : Réaliser un sondage auprès des utilisateurs pour déterminer les horaires les plus demandés.
2. **Collaboration en intercommunalité :**
 - Objectif : Renforcer les partenariats locaux pour des initiatives communes.
 - Moyen : Développer des projets collaboratifs en intercommunalité.
3. **Déménagement :**
 - Objectif : Améliorer l'accessibilité et les installations.
 - Moyen : Évaluer les lieux potentiels pour un déménagement stratégique.
4. **Modernisation des espaces :**
 - Objectif : Rendre les bibliothèques plus attrayantes et accueillantes.
 - Moyen : Changer le mobilier, les couleurs et réaménager les espaces.
5. **Mise en place de jeux et animations :**
 - Objectifs : Diversifier l'offre culturelle et attirer un public plus large.
 - Moyen : Organiser des jeux de société, des jeux de rôle (JDR), et des animations vidéo et numériques, avec le soutien de la MDEL.
6. **Convaincre les élus de l'importance des missions :**
 - Objectif : Obtenir un soutien accru pour les projets et les ressources des bibliothèques.
 - Moyen : Présenter des arguments solides sur l'importance des missions et l'impact sur le public.
7. **Innovations Technologiques et Numériques :**
 - Objectifs : Être à la pointe de l'innovation et répondre aux nouvelles attentes des usagers.
 - Moyen : Proposer des boîtes d'animations avec des consoles de jeux vidéo et d'autres technologies.
8. **Formations délocalisées :**
 - Objectif : Améliorer les compétences du personnel et des usagers.
 - Moyens : Continuer à offrir des formations dans différents lieux.
9. **Partenariat local et mutualisation avec d'autres bibliothèques :**
 - Objectifs : Maximiser les ressources et les offres de services.
 - Moyens : Développer des partenariats et mutualiser les ressources avec les bibliothèques voisines.
10. **Médiathèque comme lieu de découverte et de repos :**
 - Objectif : Créer un environnement attractif et apaisant.
 - Moyen : Aménager des espaces de zénitude et de repos répondant aux attentes des usagers.
11. **Répondre à une société évolutive :**
 - Objectif : S'adapter aux nouvelles tendances sociales et économiques.
 - Moyens : Promouvoir des concepts de seconde main, de recyclerie, et de systèmes solidaires.
12. **Activités sociales et communautaires :**
 - Objectif : Renforcer le lien social et l'engagement communautaire.
 - Moyens : Organiser des cafés citoyens, des ateliers tricot et d'autres activités participatives.

Les opportunités pour les bibliothèques sont multiples et variées. Elles comprennent l'adaptation des horaires, la modernisation des espaces, le développement de nouvelles activités, et le renforcement des partenariats locaux. En mettant l'accent sur l'innovation, la collaboration, et l'engagement communautaire, les bibliothèques peuvent non seulement surmonter les défis actuels, mais aussi devenir des centres culturels dynamiques et essentiels pour leurs publics.

Médiathèque départementale d'Eure-et-Loir

Schéma départemental de développement de la lecture publique

Ce qui ne changera pas à la bibliothèque (selon les réponses fournies) :

1. **Les animations :**
Tant que le budget sera maintenu, les animations continueront.
2. **Les accueils de classe :**
Les accueils de classe continueront, bien que leur fréquence et leur format doivent évoluer.
3. **La configuration actuelle :**
Tant que la personne en poste reste, la configuration actuelle de la bibliothèque ne changera pas.
4. **La diversité des événements et actions :**
La variété des événements et des actions proposées par la bibliothèque seront maintenus.
5. **La Présence du livre et de la médiation :**
Le livre restera un élément central et la médiation ne disparaîtra pas.

Certains sujets sont en débat ou incertains, notamment les moyens humains, le budget, le développement, et les formes de partenariat et d'accessibilité. Il est également souligné que la bibliothèque doit évoluer avec son public et ne pas rester figée.

Evolutions attendues dans les cinq prochaines années en bibliothèque.

On peut identifier plusieurs tendances clés (selon les réponses fournies) :

1. **Évolution des collections et supports :**
 - Mangas et BD : Forte augmentation des mangas et des bandes dessinées avec une baisse prévue des documents pour adultes, notamment les livres d'histoire, de musique et de peinture.
 - Supports audiovisuels : Disparition probable des DVD et des CD ainsi qu'une diminution des postes informatiques peu utilisés.
 - Jeux : Croissance significative des jeux de société et des jeux vidéo.
2. **Évolution des Services :**
 - Ateliers et animations : Introduction d'animations régulières et de nouveaux ateliers.
 - Médiation numérique : Développement attendu de la médiation numérique pour répondre aux besoins croissants en compétences numériques.
 - Services d'aide : Suggestions d'élargir les services pour inclure de l'aide à la recherche d'emploi et de centres d'examen pour le code de la route.
3. **Aménagements et Équipements :**
 - Mobilier et espaces : Renouvellement du mobilier avec une attention particulière aux fauteuils et une nécessité d'espaces plus grands et modulables pour mieux répondre aux besoins des usagers.
4. **Changements organisationnels et institutionnels :**
 - Changement d'élus : Des changements possibles dans la gestion et les priorités de la bibliothèque.
 - Volontariat : Baisse des bénévoles avec un fort impact sur les services.
 - Dialogue et refonte du partenariat avec les écoles
5. **Tendances et Modes :**
 - Modes de Lecture : Certaines collections et certains services deviendront plus ou moins populaires en fonction des modes et des besoins changeants du public.
 - Évolution culturelle : La programmation culturelle devrait devenir encore plus variée pour répondre à une diversité accrue d'intérêts et de besoins.

En résumé, les bibliothèques devront s'adapter aux évolutions des goûts et des technologies avec une adaptation des collections, des services et des équipements pour mieux répondre aux attentes des usagers.

Marges de manœuvre des bibliothèques qui soulèvent des préoccupations diverses (selon les réponses fournies) :

1. **Absence de marges de manœuvre financières :** Les bibliothèques font face à un budget stagnant, insuffisant pour compenser l'inflation et il semble que les collectivités locales ne prévoient pas d'augmenter les fonds disponibles. Cela limite considérablement les possibilités d'expansion ou d'amélioration des services.
2. **Influence accrue de la hiérarchie :** Les mairies mettent désormais davantage l'accent sur le rapport coût/efficacité, ce qui pourrait restreindre la capacité des bibliothèques à entreprendre des projets ou des initiatives nouvelles sans justification économique solide.

Médiathèque départementale d'Eure-et-Loir

Schéma départemental de développement de la lecture publique

3. **Indépendance et concertation** : Bien que les bibliothèques soient indépendantes dans leurs décisions et puissent expérimenter, elles doivent toujours se conformer à des objectifs définis et obtenir l'autorisation des autorités locales pour certaines actions, ce qui peut limiter leur liberté d'action.
4. **Ingérence politique et budget limité** : L'intervention des élus en charge de la culture (qui ont une vision plus traditionnelle des bibliothèques ou peu de vision), ainsi que les contraintes budgétaires restreignent encore plus les marges de manœuvre.
5. **Contraintes administratives et financières** : Les bibliothèques doivent suivre les directives municipales, faire face à un manque de personnel et disposer d'un budget limité. Cela complique davantage la mise en œuvre de nouveaux projets ou services.

En résumé, les bibliothèques se sentent et/ou se trouvent dans une situation où leurs marges de manœuvre sont fortement limitées par des contraintes financières, une surveillance accrue des collectivités et des obligations administratives.

Améliorations potentielles pour la médiathèque départementale :

1. **L'indispensable, le top :**
 - Le soutien indispensable des référents de territoire de la MDEL, les animations numériques, Les outils d'animations et la navette hebdomadaire.
2. **Amélioration du site internet :**
 - Le portail de la médiathèque est jugé peu pratique et peu agréable. La recherche documentaire, la vitesse du site, et la qualité des filtres sont souvent critiquées. Une refonte du site web est souhaitée pour améliorer sa lisibilité et sa fonctionnalité.
3. **Formations :**
 - Les formations proposées sont jugées moins variées qu'auparavant. Celles délocalisées sont très appréciées.
4. **Interactions et soutien :**
 - Les coups de cœur romans adultes ne répondent pas aux attentes. Une variation dans les propositions serait souhaitée.
 - Il y a un appel à davantage de rencontres entre bibliothécaires pour combattre leur sentiment d'isolement.
 - Il est également suggéré de mieux valoriser nos services auprès des équipes municipales et d'apporter plus de conseils pour l'achat de livres.
5. **Organisation et services :**
 - Les délais de réservation peuvent être longs.
 - Il est suggéré de simplifier les côtes et la classification des BD, notamment en retirant le nom du scénariste des côtes.
 - Faciliter l'emprunt des valises d'animation avec un système de planning et de réservation en ligne est également proposé.
 - La navette hebdomadaire est jugée très positive.
6. **Reconnaissance et soutien des bénévoles :**
 - Il existe un besoin de reconnaissance et de soutien pour les bénévoles, notamment en ce qui concerne les déplacements effectués pour lesquels il n'y a pas de dédommagement.
7. **Problèmes d'organisation interne :**
 - La médiathèque départementale est parfois perçue comme se substituant aux services municipaux, ce qui est un problème pour certains. Il est crucial de trouver un équilibre et de clarifier les rôles et responsabilités.

En résumé, Le portail de la médiathèque (dans son état au moment de la concertation) est jugé peu pratique et lent, avec des critiques sur la recherche documentaire et les filtres ; une refonte est souhaitée pour améliorer la lisibilité et la fonctionnalité. Les formations sont perçues comme moins variées, bien que les délocalisées soient appréciées. Les coups de cœur en romans adultes ne répondent pas aux attentes et les délais de réservation sont parfois longs. Il est suggéré d'ajouter un système de réservation en ligne pour les valises d'animation. En revanche, la navette hebdomadaire est très bien accueillie.*

* refonte du portail MDEL en cours au premier semestre 2025

Annexe 3 : Parangonnage

Les différents schémas départementaux de lecture publique accessibles en ligne au moment de la rédaction de celui de l'Eure-et-Loir reflètent, suivant leur date d'adoption, les impulsions des politiques culturelles nationales et régionales, ainsi que les orientations des politiques publiques locales. La plupart des médiathèques départementales semblent disposer de cet outil stratégique, actualisé ou en cours de réécriture.

Les grands enjeux, présentés avec ou sans plan d'action, témoignent des particularités adoptées ici et là depuis la création des bibliothèques départementales de prêt pour la desserte ou les services proposés. L'évolution des pratiques culturelles et l'adaptation aux besoins des territoires amènent également une diversification des profils et des compétences des métiers des médiathécaires. Plus aucun service départemental de lecture publique n'est aujourd'hui comparable dans son organisation à un autre.

Avant la loi Robert de décembre 2021, il était attendu d'un plan ou d'un schéma de développement de la lecture publique :

- Une amélioration de la qualité de service dans les bibliothèques de proximité ;
- Une diversification des collections ;
- Une professionnalisation accrue des acteurs de la lecture publique ;
- La mise à disposition progressive de ressources numériques en ligne (et l'apparition de portails dédiés dénommés "médiathèque numérique").

Depuis 2022, les nouveaux schémas intègrent davantage les missions des bibliothèques telles que formulées dans les articles de loi. Parmi les axes définis y sont réaffirmés :

- L'ambition de développer la pratique de la lecture, avec une attention appuyée en direction des publics les plus fragiles ;
- D'impulser des dynamiques d'éducation artistique et culturelle et d'animation au sein des territoires ;

Parallèlement, les outils d'animation se diversifient. Les ludothèques s'intègrent bien aux bibliothèques. Les usages du numérique sont de plus en plus inclusifs et créatifs.

Les schémas de développement de la lecture publique s'orientent de plus en plus sur l'accompagnement à la structuration des réseaux intercommunaux de bibliothèques. Ils prennent mieux en compte le développement durable et la responsabilité sociale et environnementale des collectivités en s'adaptant aux besoins et aux contraintes. L'innovation et les projets sont des leviers pour développer l'attractivité, le rayonnement et gagner des usagers supplémentaires. Les projets transversaux intra départementaux et multi partenariaux externes sont encouragés. Les liens se tissent plus solidement entre les services culturels et les solidarités.

Pour toutes les médiathèques départementales, l'offre de documents physique semble stable, complétée par des ressources numériques. Même si certains supports physiques (CD, DVD) tendent à diminuer, toutes les médiathèques départementales maintiennent des collections ; l'offre en ligne, certes de plus en plus qualitative, reste très onéreuse et fluctuante suivant les négociations avec les producteurs. La prudence est de mise car l'attachement des plus de 55 ans au support physique reste prégnant.

L'étude des offres de services des médiathèques des Départements limitrophes de l'Eure-et-Loir révèle quelques particularités intéressantes à signaler, parfois inspirantes pour certaines dans le cadre du renforcement du réseau et le positionnement de la MDEL, mais rarement transposables en raison de la particularité de chaque territoire.

- En **Loir-et-Cher**, l'accent est mis sur l'action culturelle et le numérique : une MicroFolie avec un musée numérique itinérant, un BibLab (FabLab) en prêt, des actions déployées pour l'éducation aux médias et à l'information, deux festival (contes ; création numérique).
- Dans le **Loiret**, un budget très contraint en 2025 oblige à un service minimum : donner priorité à l'accompagnement des communes à la formation, le prêt de collection et d'outils de médiation. L'accès aux ressources numériques en ligne est momentanément suspendu.
- En **Essonne**, le réseau participe à des communautés professionnelles thématiques ; le numérique créatif et la réalité virtuelle ont le vent en poupe ; un Prix littéraire distingue des albums pour les 7 à 10 ans ; un programme d'actions accompagne le dispositif "Premières pages" de découverte du livre pour les 0-3 ans. Un catalogue important d'outils d'animation est proposé spécifiquement aux documentalistes des collèges.

Médiathèque départementale d'Eure-et-Loir

Schéma départemental de développement de la lecture publique

- Dans l'Eure, un festival numérique remplace une programmation de concerts ; un Prix de lecteurs s'adresse aux jeunes de 9 à 16 ans.
- En Sarthe, l'accent est mis sur l'ingénierie et un portail de ressources en ligne.
- Dans les trois autres départements de la Région Centre-Val de Loire, l'Indre-et-Loire poursuit sa dynamique autour du numérique créatif et souhaite développer la professionnalisation du réseau par des formations hybrides.
- L'Indre propose un Prix de lecteurs pour tous les âges.
- Le Cher met en avant ses outils d'animation et un projet en direction des seniors.

Exemples d'axes adoptés dans des schémas de lecture publique publiés en ligne des Départements limitrophes de l'Eure-et-Loir :

Département	Période	Axe 1	Axe2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
Loir-et-Cher	2019-2026	Accompagner les territoires face aux enjeux des nouvelles pratiques culturelles	Accompagner l'innovation en bibliothèque	Accompagner et former les usagers aux nouvelles pratiques culturelles et numériques, en particulier les publics fragiles		
Loiret	2024-2028	Mettre en œuvre des actions d'accès à la lecture pour des publics éloignés et/ou empêchés, sur les territoires identifiés comme prioritaires	Mettre en œuvre des actions de développement d'éducation artistique	Mettre en œuvre des actions en faveur de l'itinérance de la lecture publique sur l'ensemble du département du Loiret		
Indre-et-Loire	2023-2028	Améliorer les bibliothèques	Soutenir la mise en réseau des bibliothèques	Développer des services innovants et transversaux	Améliorer la visibilité des bibliothèques	
Essonne	2023-2026	Poursuivre et intensifier la structuration du réseau départemental de lecture publique	Renforcer l'attractivité des équipements de lecture publique du territoire	Affirmer le rôle de la médiathèque départementale en tant que centre de ressources, de conseil et d'ingénierie	Développer les usages numériques dans le cadre de la mise en œuvre du Label Bibliothèque numérique de Référence (BNR)	Améliorer la visibilité et la lisibilité de la politique départementale en faveur de la lecture publique (Communication)

L'Eure-et-Loir se distingue par ses actions culturelles : le Prix Histoires d'ados, L'heure du poème qui se déploie dans 15 bibliothèques le même samedi de mars et Chapitre 28 qui structure la saison littéraire eurélienne. Les actions d'animation numériques clé-en-main sont aussi une offre de service originale, au même titre que l'accompagnement du réseau à l'éducation aux médias et à l'information (EMI) et l'émergence des actions de médiation autour des applications d'IA générative.

Quoiqu'il en soit, les médiathèques départementales sont toujours en veille sur l'évolution des pratiques culturelles et des besoins pour s'adapter aux tendances. Parmi celles qui offrent des services novateurs ou des pratiques innovantes, nous pouvons nous référer à la distinction annuelle opérée par un jury réuni par le magazine professionnel *Livres Hebdo* qui salue les meilleures initiatives dans trois catégories : Grand Prix, innovation numérique et service innovant.

Par exemple, la Médiathèque des Landes a remporté le prix de l'innovation numérique du 14e Grand des Bibliothèques en 2023 pour son site medialandes.fr, une médiathèque numérique 24h/24, 7j/7, offrant un riche catalogue de ressources culturelles en ligne ; La BDLA (Loire-Atlantique) a été lauréate du prix du service innovant en 2024 grâce à son « serious game » : *Dreami*, jeu de plateau invitant personnels, élus locaux, bénévoles, usagers et habitants de la commune, à se familiariser avec les règles de la créativité et à rechercher de nouveaux services et aménagements innovants qui moduleront les espaces de la bibliothèque.

Annexe 4 : Communication

Exemples de campagnes de communication :

- Affiche été 2022



- Salons seniors (2023 -2024)

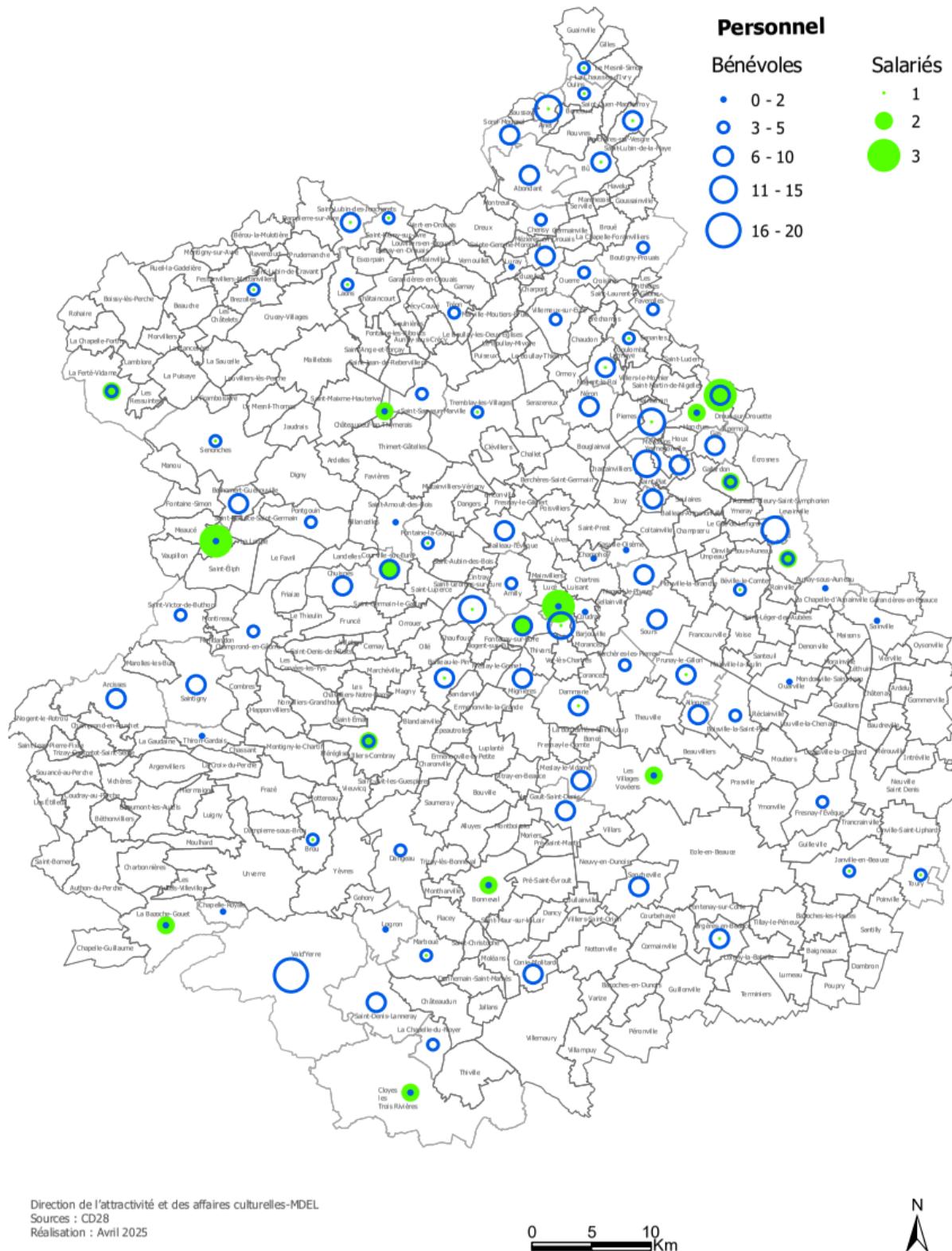


- Saison littéraire Chapitre 28 (2024-2025)



Annexe 5 : cartes

1. Répartition des salariés et des bénévoles dans les bibliothèques du territoire



Médiathèque départementale d'Eure-et-Loir

Schéma départemental de développement de la lecture publique

2. Nombre de bibliothèques et lieux de lecture par canton, dans le réseau départemental et hors-réseau

